

Assurance kidnapping-menace-chantage

Protège les salariés et les actifs d'enlèvement, de menace et de chantage.

CHUBB®



Dans un contexte géopolitique toujours plus tendu, Chubb reste votre partenaire privilégié en assurance kidnapping & rançon. Notre contrat combine une protection financière et un accompagnement par des spécialistes en gestion de crise. Il protège les salariés et les actifs d'enlèvement, de menace et de chantage.

Que couvrons-nous ?

Le paiement de la rançon

Remboursement de la rançon versée à la suite d'un enlèvement ou d'une extorsion. Une base de données en ligne sur les exigences réglementaires en matière d'essais cliniques pays par pays.

Le transport de la rançon

Indemnisation en cas de perte de la rançon avant sa remise effective.

Les frais d'intervention

Prise en charge des dépenses engagées pour obtenir la libération d'un otage (émoluments de négociateurs indépendants, intérêts de prêts contractés pour régler une rançon, prise en charge de salaires, pertes financières personnelles indirectes, frais médicaux, etc). Notre objectif premier est le retour d'une victime kidnappée indemne.

Les réclamations

Couverture de la société en cas de réclamation introduite à son

encontre sur la base d'une négligence dans les opérations de libération d'otage ou dans la prévention d'un enlèvement.

En complément des garanties, Chubb propose des extensions en option :

- Rapatriement politique et réinstallation
- Accidents (décès, incapacité permanente)
- Perte d'exploitation
- Indemnité de rétablissement

Qui couvrons-nous ?

Les personnes assurées

Tout employé ou dirigeant, les parents et la famille de l'employé, tout préposé privé, invité ou personne logée au domicile de l'employé, les clients ou les invités présents dans les locaux de l'assuré.

Les sociétés assurées

Le souscripteur et ses filiales.

Notre expertise

L'assurance kidnapping-menace-chantage, c'est la certitude pour le client de ne pas se retrouver seul en cas de menace d'enlèvement ou d'extorsion.

En choisissant Chubb, votre client bénéficie sans délai de l'expérience du groupe Ackerman, un service de sécurité international hautement

réputé pour son savoir-faire et son expertise. Spécialisé dans la prise en charge de situations extrêmes, le groupe Ackerman fournira conseils et recommandations à votre client en tenant compte de ses consignes. Notre seul objectif est la libération rapide d'otages indemnes en cas de kidnapping et la protection des biens de l'entreprise en cas de menace d'extorsion.

Votre client a déjà mis en place une politique de prévention avec un autre consultant ? Soucieux de nous adapter à la politique de sécurité de votre client, nos équipes peuvent également travailler avec son partenaire privilégié.

Le service RISKNET™

La souscription d'un contrat kidnapping-menace-chantage donne un accès gratuit et illimité à RISKNET™, le service en ligne très consulté de prévision des risques du groupe Ackerman. Actualisé chaque jour ouvrable, RISKNET™ analyse les risques d'attaques terroristes, de crimes et d'instabilité politique dans plus de 90 pays.

Les +

- Une définition des personnes assurées adaptable en fonction des spécificités de notre assuré
- Le libre choix du consultant
- Aucune franchise ni exclusion territoriale applicable
- La garantie d'une compagnie d'assurance solide bénéficiant d'une notation AA



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.